

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL01_2022_0108

**Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets assuré par
l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. GIRONDOT, a donné procuration à M. ANTONIO
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BESANÇON, a donné procuration à M. TURINI
Mme COSTE, a donné procuration à Mme FRESCO
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Arrivés en cours de séance :

Mme FOURNIER, 18h07, lors de l'appel nominal
M. BESANÇON, 19h35, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme SCHWEITZER, 19h39, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme MESADIEU, 20h22, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Partie en cours de séance :

Mme COSTE, 20h16, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Désignation du secrétaire de séance :

Mme NICODEME-SARADJIAN, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21/12/2022

Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Le rapport annuel ci-annexé a pour objet de présenter la qualité et le coût du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire pour l'exercice 2021.

Ce document est établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce rapport annuel 2021 a fait l'objet d'une présentation en Conseil de territoire en séance du 22 juin 2022.

Il a été examiné en vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales en commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre 2022.

Une synthèse de ce rapport est présentée également en annexe.

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 1^{er} décembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que le rapport annuel 2021, annexé à la présente délibération, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », a été présenté au cours de la présente séance.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Nathalie NICODEME-
SARADJIAN
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022



Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Annexe

L'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » (EPT GPSO) exerce de plein droit la compétence portant sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'Etablissement public territorial assure la gestion des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses communes membres en mettant en place, conformément à la réglementation, des actions de prévention et de tri des déchets.

La collecte des déchets recouvre 4 filières principales :

- Les déchets ménagers recyclables (emballages et papiers) qui sont triés et vendus pour être intégrés à la fabrication de nouveaux produits ;
- Les ordures ménagères résiduelles qui, en étant incinérées, fournissent de la chaleur transformée en vapeur et en électricité ;
- Les objets encombrants ;
- Les déchets ménagers spéciaux, collectés séparément et éliminés dans les meilleures conditions de respect de l'environnement.

Des filières annexes permettent de collecter sélectivement des déchets plus diffus :

- Vêtements usagés ;
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Gravats qui sont enfouis en centre spécialisé.

L'EPT GPSO assure la collecte et le transport des ordures ménagères, des objets encombrants et des emballages ménagers recyclables. Ces missions ont été effectués en 2021, selon les villes, par la société SEPUR ou la société SUEZ.

Par ailleurs, l'EPT GPSO adhère au SYCTOM, qui assure le traitement des ordures ménagères, des objets encombrants et des emballages ménagers recyclables, ainsi que l'exploitation des déchèteries.

Le tonnage de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de GPSO a augmenté de 7% entre 2020 et 2021. 124 516 tonnes de déchets ont ainsi été collectées en 2021, soit 385 kg par habitant par an.

Le tonnage de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 2% par rapport à 2020.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, les nouvelles consignes de tri s'appliquent permettant de trier l'ensemble des emballages. Dans ce contexte, les et papiers ont augmenté de 8% entre 2019 et 2020, et de 3% en 2021. Les performances de la collecte sélective atteignent 46 kg par habitant en 2020 (verre non compris).

La collecte du verre a permis de collecter près de 23 kg par habitant, en stagnation par rapport à 2020.

La collecte des déchets alimentaires, expérimentée depuis 2018, s'est poursuivie sur Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, une dizaine d'écoles du territoire (hors écoles collectées à l'initiative des villes) et 3 marchés alimentaires. Cette collecte a permis de traiter en méthanisation 339 tonnes de déchets, contre 388 tonnes en 2020. La diminution est due aux fermetures multiples et réductions d'effectifs des établissements pendant la crise sanitaire, mais aussi à une baisse de la participation des ménages.

Les tonnages des encombrants collectés en porte-à-porte sont restés stables. Cependant, les tonnages d'encombrants enregistrés en déchèterie fixe ont fortement augmenté (+ 80%). Cette augmentation est enregistrée sur l'ensemble des déchèteries des Hauts-de-Seine, et plus généralement sur le territoire national.

Les différentes dépenses associées à la gestion des déchets ménagers font ressortir un coût aidé¹ moyen TTC par habitant de 99,56 € (+ 6%).

Concernant la prévention, les services ont poursuivi le déploiement de l'ensemble des types de compostage sur le territoire en 2021 :

- 14 composteurs de quartier supplémentaires ont été mis en place (soit 25 au total) ;
- 72 sites collectifs ont été équipés sur le territoire (332 au total) ;
- 247 composteurs en pavillon ont été distribués (2 171 au total) ;
- 335 lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers (2 445 au total).

L'ensemble des caractéristiques du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés de Grand Paris Seine Ouest pour l'exercice 2021 est mentionné dans le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité de ce service.

¹ Coût aidé moyen : somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement auxquelles sont retranchés les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréés, les subventions d'investissement et les aides au fonctionnement.

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



**Trier c'est protéger
la planète
et l'environnement**

Retrouvez les bienfaits
de votre geste de tri
et les conseils pour bien trier
www.seineouest.fr

0 800 10 10 27

ECO EMBALLAGES

GRAND PARIS
SEINE OUEST

MAIRIE DE BELLIGNY
CANTON DE
LES LES MULLINGES
MAYENNE
MAYENNE LA CHAPELLE
STAVES
MAYENNE
VILLE D'YVIGNY

Prêtre-Christophe BACHET
Président du Grand Paris Seine Ouest
Maire de Belligny-Bellignat

Christiane BARODY-WEISS
Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux déchets
Maire de Mayenne-la-Croix



Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets	5
La compétence collecte et traitement	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs	7
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE	8
Tonnages 2021 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte-à-porte.....	10
La Collecte des déchets en apport volontaire	14
La collecte pneumatique	17
Les déchèteries.....	19
La gestion des dépôts sauvages	20
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT	21
Carte des équipements	21
Le devenir des déchets	21
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	23
Principaux contrats de prestations.....	23
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des Déchets 2021.....	24
Présentation des couts du service de gestion des déchets.....	24
Couts du service & financement	25
Structure du coût du service public.....	25
Coût du service par flux de déchets	27
Evolution des couts	30
PREVENTION DES DECHETS	31
Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	31
La collecte solidaire d'appareils électriques.....	31

Le Compostage	32
LA COMMUNICATION.....	34
La sensibilisation.....	34
FAITS MARQUANTS 2021	35
PERSPECTIVES 2022.....	37

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Établissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 323 580 habitants en 2021.



	Population	Part de la population totale
Boulogne-Billancourt	122 577	38%
Chaville	21 012	6%
Issy-les-Moulineaux	68 980	21%
Marnes-la-Coquette	1 854	1%
Meudon	46 430	14%
Sèvres	23 638	7%
Vanves	27 744	9%
Ville-d'Avray	11 345	4%
Total	323 580	100%

INSEE - population totale légale au 01/01/2021

LES DIFFERENTS DECHETS

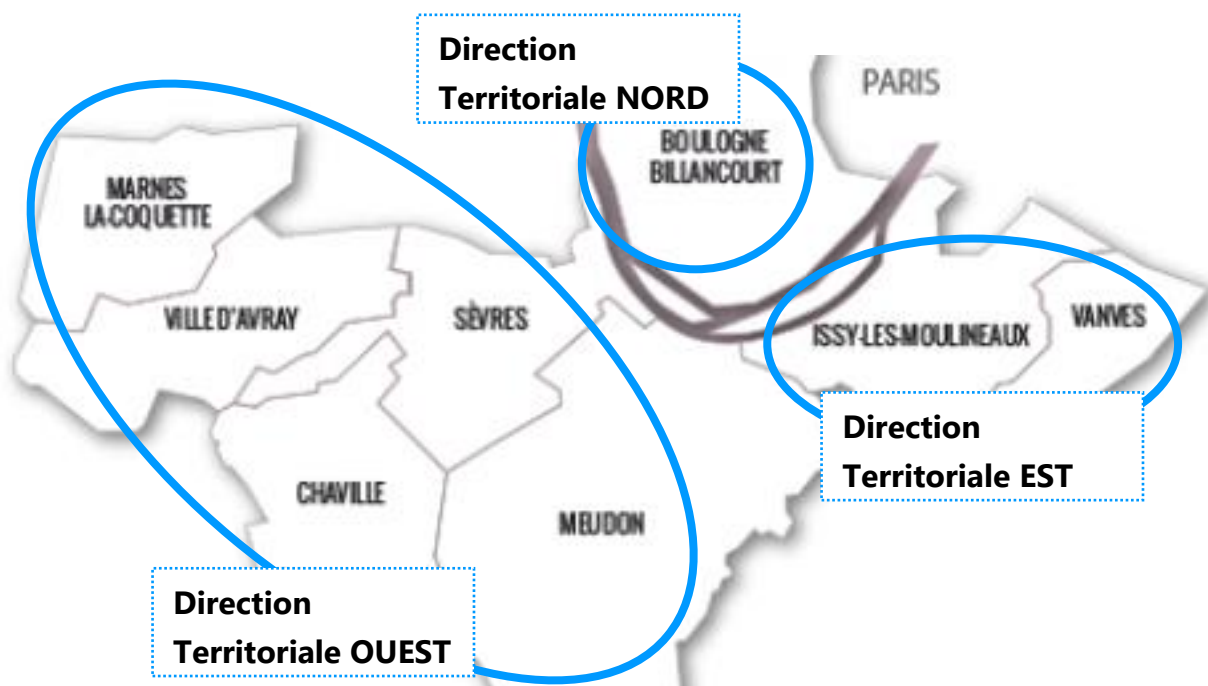
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages et papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Etablissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



La compétence traitement est transférée directement au **Syctom**, l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (regroupant plus de 80 communes d'Ile-de-France).

Le Syctom assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, biodéchets, objets encombrants)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles

LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une politique durable de gestion des déchets conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- Réduire à la source les déchets produits sur le territoire. Pour ce faire, GPSO met en œuvre des actions de prévention des déchets.
- Augmenter le recyclage matière. GPSO, en lien avec le Syctom, a lancé deux expérimentations depuis novembre 2018 pour le tri des déchets alimentaires.
- Réduire au maximum les nuisances dues à la collecte avec notamment l'intégration de bennes roulant au GNV ainsi qu'électriques...

LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

Flux	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles	PAP	GPSO	Syctom
Emballages et papiers (hors verre)	PAP	GPSO	Syctom
Verre / OMr / Emballages et papiers	AV	GPSO	GPSO / Syctom
Encombrants	PAP	GPSO	Syctom
Déchèteries mobiles et fixes	AV	Syctom	Syctom
Déchets Dangereux	AV	GPSO	GPSO
Textiles	AV	GPSO	GPSO

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAP : Collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire

Particularité : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2014, a souhaité maintenir son service de collecte en porte-à-porte de verre auprès de ses habitants.

INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

TONNAGES 2021 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2020 et 2021.
124 516 tonnes de déchets ont été collectées en 2021.

DECHETS COLLECTES	2020					2021					Evolution tonnages 2020 / 2021
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	70 660	1 451			72 111	71 994	1 685			73 679	2,17%
Emballages et papiers	14 399				14 399	14 829				14 829	2,99%
Verre	7 361				7 361	7 367				7 367	0,09%
Déchets alimentaires	388				388	339				339	-12,67%
Encombrants	5 231	1 336	138,8	7 521	14 228	5 281	1 182	159,8	13 651	20 273	42,49%
Déchets végétaux	168	406	14,7	502	1 091	180	489	21,9	746	1 437	31,79%
Déchets dangereux des ménages	16	63	5	113	197	16	51	2,2	105	174	-12,09%
Gravats		341	74,6	303	719		354	80,4	730	1 165	62,09%
Textiles usagés	421		0		421	520		1,7	28	549	30,42%
Bois cartons		180		144	324		172		226	398	22,84%
DEEE	37	64	11	199	311	46	37	10,4	214	307	-1,32%
Déchets nettoyage de voirie	4 158				4 158	3 999				3 999	-3,82%
Total des déchets ménagers et assimilés	102 840	3 841	244	8 782	115 707	104 570	3 970	276	15 699	124 516	7,61%

*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne quai d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des ratios de déchets collectés en 2020 et 2021.

385 kg de déchets ménagers et assimilés (tout confondu, hormis les tonnages de la déchèterie parisienne non connus) **par habitant ont été collectés en 2021**. Selon l'ORDIF, la production 2017 de déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France est de 464 kg/habitant. L'écart provient surtout des apports en déchèteries, mais également du ratio d'ordures ménagères résiduelles.

DECHETS COLLECTES	2020					2021					Evolution tonnages 2020 / 2021
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	219	4			223	222	5			228	1,97%
Emballages et papiers	45				44,59	46				45,83	2,78%
Verre	23				22,8	23				22,8	-0,11%
Déchets alimentaires	1				1	1				1	-12,85%
Encombrants	16	4	0	23	44	16	4	0	42	63	42,20%
Déchets végétaux	1	1	0	2	3	1	2	0	2	4	31,53%
Déchets dangereux des ménages	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	-12,27%
Gravats		1	0	1	2		1	0	2	4	61,77%
Textiles usagés	1			0	1	2			0	2	30,16%
Bois cartons		1	0	0	1		1	0	1	1	22,59%
DEEE	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	-1,52%
Déchets nettoyage de voirie	13				13	12				12	-4,01%
Total des déchets ménagers et assimilés	318	12	1	27	358	323	12	1	49	385	7,40%

LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis gratuitement à disposition des usagers. Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à quatre fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Cinq fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

70 733 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2021, via les services de collecte en porte à porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire et aux dépôts sauvages). *Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.*

Le ratio d'OMR par habitant collecté à travers l'ensemble des dispositifs de collecte (en PAP, en AV, par la Régie avec les dépôts sauvages) est en 2021 de **228 kg/habitant**, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à 2020.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Cette collecte de l'ensemble des emballages et papiers s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire. A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition gratuitement par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

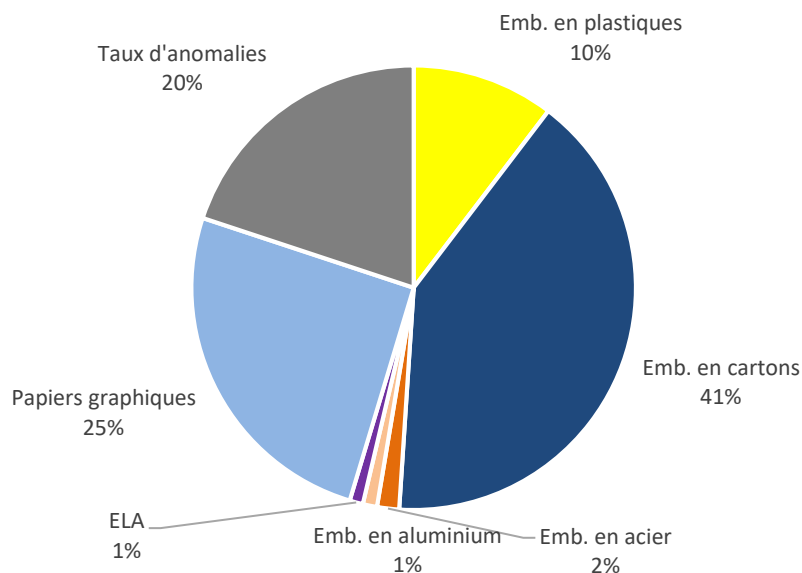
13 872 tonnes de déchets recyclables ont été collectées dans les bacs jaunes en 2021, via les services de porte-à-porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire).

Le ratio d’emballages-Papiers par habitant collecté à travers **l’ensemble des dispositifs de collecte** (en PAP et en AV) est en 2021 de **46 kg/habitant**, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2020.

	Emballages et Papiers (kg/habitant)
2014	40,84
2015	41,08
2016	40,70
2017	40,70
2018	40,60
2019	41,13
2020	44,59
2021	45,83

Chaque année, le Sycotom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2021 sur des bennes GPSO à l’entrée du centre du tri :



Le taux d’anomalies est de 20 % en 2021.

Depuis 2021, le taux d’anomalies remplace le taux de refus. Tout objet ou élément ne rentrant pas dans la catégorie des déchets secs de papiers et d’emballages hors verre est considéré comme une anomalie, y compris les particules fines (< 65 mm) ; cette nouvelle catégorisation entraîne le maintien d’un taux d’erreur élevé, sans être forcément révélateur d’une réelle mauvaise qualité du tri.

LES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles, le reste pouvant être déposé dans des filières ad hoc (gravats, déchets toxiques, déchets verts...)

Ils sont collectés en porte-à-porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine et à Marnes-la-Coquette où ils sont collectés une fois tous les deux mois.

En 2021, **6 462 tonnes** d'encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte-à-porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **diminution de 1,6 % par rapport à 2020**.

Plus de 20 % des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (plus de 1 100 tonnes).

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Etablissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèteries mobiles en dehors des jours de collecte dédiés.



LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte-à-porte du verre lors de son intégration à GPSO. 69,3 tonnes ont été collectées en 2021, soit **37 kg/habitant**.

LES DECHETS ALIMENTAIRES

Grand Paris Seine Ouest a mis en place fin 2018 avec le Syctom la collecte des déchets alimentaires sur deux communes, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, sur une dizaine d'écoles et 3 marchés alimentaires.

Le ratio de collecte 2021 est de 17,5 kg/hab/an (commerces, écoles et crèches compris), contre 20 kg/hab/an en 2020 et 22 kg/hab/an en 2019.

DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, écoles, certains marchés alimentaires).

MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Déchets collectés en porte-à-porte	Mode d'exploitation		Contenant	% population desservie
	Issy-les-Moulineaux, Vanves, Ville-d'Avray, Chaville, Meudon Sèvres, Marnes-la-Coquette	Boulogne-Billancourt		
Ordures ménagères résiduelles)	SUEZ	SEPUR	Bac gris	98,0%*
Emballages et papiers (hors verre)	SUEZ	SEPUR	Bac couvercle jaune	98,0%*
Encombrants	SUEZ	SEPUR	Regroupement sur la voie publique	100%

*Les habitants non desservis en porte-à-porte sont desservis en apport volontaire (collecte pneumatique ou enterrée).

FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Fréquences de collecte en porte-à-porte	Ordures Ménagères	Emballages et papiers (hors verre)	Encombrants	Verre	Expérimentation sur les déchets alimentaires
Boulogne-Billancourt	5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	-	-
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Issy-les-Moulineaux	2 à 6 fois/sem	1 fois/sem	1 à 2 fois/mois	-	-
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Sèvres	2 à 5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Ville-d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	1 fois/sem
Marnes-la-Coquette	2 fois/semaine	1 fois/sem	1 fois tous les 2 mois	2 fois/mois	1 fois/sem

LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	SUEZ / SEPUR	Conteneurs (384 conteneurs)	1 emplacement pour 843 habitants
Déchets dangereux des ménages	VEOLIA - SARP INDUSTRIES	Camionnette	De 1 à 7 fois/mois/ville
Textiles	Ecotextile	Conteneurs (45 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 7 191 habitants
Sapins	SUEZ / SEPUR	Lieux aménagés	151 points de dépôts



LE VERRE

Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) s'effectue dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2021, le territoire compte 384 conteneurs (274 conteneurs aériens et 110 conteneurs enterrés).

Cette modalité de collecte en apport volontaire a plusieurs avantages :

- Qualité de la collecte sélective (pas de calcin écrasé par les bennes tasseuses, peu d'erreurs)
- Pas de difficulté de stockage de bacs en plus dans les locaux
- Pas de gêne de bruit de collecte à chaque numéro de rue mais uniquement au PAV
- Moins de bennes dans les rues
- Un coût divisé par au moins 3 par rapport à la collecte en porte à porte

Pour satisfaire au mieux le souhait d'intégration de ces mobiliers urbains dans notre milieu urbain dense, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie et de la place disponible en sous-sol.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

7 298 tonnes d’emballages verre ont été collectés en 2021 par le biais de ces conteneurs. GPSO a un ratio de collecte par habitant qui s’élève à **22,8 kg/an** en 2021 (22 kg en moyenne pour les villes du Syctom en 2020), chiffre constant par rapport à 2020.

LES TEXTILES

45 conteneurs d’apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison). Le prestataire Ecotextile a déployé sur le territoire un nouveau système de fermeture de ces conteneurs, permettant d’éviter les ouvertures et fouilles de conteneurs.



Cette prestation ne coûte rien à l’Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile. Une part minime n’est pas valorisable et sera incinérée.

549 tonnes de textiles ont été collectées en 2021 sur l’ensemble de ces containers, contre 421 tonnes l’année précédente, soit une augmentation de 30,4 %.

La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d’autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l’homme et pour l’environnement. Il s’agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte se fait selon plusieurs modes :

- camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne plusieurs fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l’ensemble du territoire de GPSO.
- collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés.



L’ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s’élève en 2021 à **67** tonnes, soit une diminution de 15,5 % par rapport à 2020. Les peintures et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire est organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et assure une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 151 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

180 tonnes de sapins ont été collectés en 2021.
Les sapins sont compostés.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

Il existe sur 4 sites du territoire :

- Dans le nouveau quartier du centre-ville à Chaville.
- Sur l'île Monsieur à Sèvres pour son centre nautique ainsi que les péniches amarrées.
- A Meudon Val Fleury pour desservir quelques petits immeubles sans locaux proprement.
- Rue Hélène Loiret à Meudon, dans le cadre d'un nouvel aménagement

En 2021, 248 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 45 tonnes de collecte d'emballages et papiers ont été collectées sur l'ensemble des sites équipés.

ZOOM : LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte est assurée par SUEZ dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La collecte a lieu au moins 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers, notamment des cartons devant être pliés ou découpés. Les services de GPSO

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Ce dispositif innovant de collecte est en place sur 2 quartiers d'Issy les Moulineaux et un ensemble d'immeuble à Vanves.

FORT D'ISSY ET OPERATION NIWA A VANVES

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

➔ Les chiffres clés :

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km
- Montant de l'investissement : 4,4 M € (études et camion compris)



Depuis février 2019, un nouvel immeuble à Vanves est doté d'un système de collecte pneumatique mobile des déchets, dans le cadre de l'opération Niwa.

➔ Les chiffres clés :

- Nombre de logements desservis : 165
- Nombre de bornes : 12

➔ Les tonnages 2021 des 2 sites :

- **565** tonnes d'OMr collectées
- **153** tonnes d'emballages et papiers collectés

Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 150
- Surface de bureaux desservis : 48 500 m² de bureau, 2760 m² de commerces + 4420 m² de crèches et écoles + 8 500 m² RIE
- Nombre de bornes : 66
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km
- Montant de l'investissement : 9,9 M € (études comprises)

➔ **Les tonnages 2021 :**

- **449** tonnes d'OMr collectées
- **71** tonnes d'emballages et papiers collectés

La dernière ZAC, celle du Pont d'Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées jusqu'en 2024.

Les écueils principaux reposent sur la présence de bouchons dans le système d'aspiration à la suite de dépôts de cartons, notamment au Fort. GPSO a mis en place une collecte séparée de ce flux et a demandé aux commerçants, principaux responsables, d'éliminer les déchets inadaptés par un autre système.

LES DECHETERIES

LA DECHETERIE DE MEUDON

La gestion de la déchèterie a été reprise par le Sycotom en 2016. Sur un terrain mis à disposition par l'Établissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2021, **15 699** tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie de Meudon.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2021
Objets encombrants	12 358
Déchets d'éléments d'ameublement	1 293
Déchets verts	746
Gravats	730
Ferrailles	226
DEEE	214
Déchets dangereux des ménages	105
Textiles	28
TOTAL	15 699

LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, D3E, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux, les déchets contenant de l'amiante, le verre et le charbon ne sont pas acceptés.



LES DECHETERIES MOBILES

Le Syctom gère les déchèteries mobiles sur 3 communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Ville-d'Avray). Une déchèterie mobile est également assurée sur Garches / Marnes-la-Coquette.

Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE, gravats et déchets dangereux.

276 tonnes ont été collectées en 2021 sur les trois déchèteries mobiles organisées sur le territoire, en augmentation de 13,2 % par rapport à 2020.

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents des régies de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle « dépôt sauvage » tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôt de déchets non acceptés sur la voie publique le jour de la collecte des encombrants (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)

Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets dangereux des ménages
- Les déchets végétaux
- Le bois



Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **3 500 tonnes**, soit 11 kg/habitant (en excluant les déchets végétaux, déposés dans les Centres Techniques Municipaux) les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2021.



INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont essentiellement acheminés vers le centre Isséane 47-103 du Syctom, situé quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux. Le centre comprend un centre d'incinération des déchets avec valorisation énergétique et un quai de transfert pour la collecte sélective.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

LE DEVENIR DES DECHETS

LA VALORISATION MATIERE

Le centre de tri des collectes sélectives d'Isséane est devenu un centre de transfert en 2021. Le contenu des bacs jaunes est acheminé à Isséane avant d'être envoyé vers le centre de tri de Nanterre, exploité par la société Paprec. Les déchets y sont triés puis conditionnés pour être envoyés en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

Le centre de tri de Nanterre a été modernisé en 2021, pour répondre aux exigences réglementaires et aux besoins du territoire. La capacité de traitement des déchets d'emballages recyclables et papiers divers atteint désormais 55 000 tonnes.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton et le bois collectés au milieu des encombrants.

LA VALORISATION ENERGETIQUE

Le centre d'incinération avec valorisation énergétique est exploité par la société URBASER. La quasi-totalité des déchets déversés (97,35%) sont incinérés, permettant ainsi leur valorisation énergétique.

En 2021, **521 650 tonnes** de déchets ont été incinérées dans l'usine, pour une capacité autorisée de 510 000 tonnes par an.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité et d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Ces déchets sont envoyés en installation de stockage pour les déchets non dangereux où ils sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.



Le tableau suivant présente la destination des déchets selon le flux de déchets. Les informations sur la destination des déchets proviennent du Syctom.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA	
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	PAP / AV/ PNEU	71 994 t	->	75 619 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 44 078 t 35,4%
		DS	1 685 t		0 t	Unité de compostage	
		Voirie	3 999 t		0 t	Unité de méthanisation	
					2 058 t	Installation de stockage	
	Verre	AV	7 298 t	->	7 367 t	Repreneurs spécifiques	
		PAP	69 t				
Emballages & Papiers	PAP / AV/ PNEU	14 829 t	->	14 829 t	Centre de tri	Compostage 1 437 t 1,2%	
Biodéchets des ménages	PAP	339 t	->		Plate forme de compostage	Incinération 75 619 t 60,7%	
	Compostage individuel			339 t	Unité de méthanisation		
Déchets occasionnels	Déchets verts	PAP + DS	669 t	->	1 437 t	Plate forme de compostage	Méthanisation 339 t 0,3%
		Déchèterie	768 t		0 t	Plate forme de compostage	
	Encombrants	PAP + DS	6 462 t	->	0 t	Unité d'incinération	Stockage de déchets non dangereux 2 058 t 1,7%
		Déchèterie	13 811 t		0 t	Installation de stockage...	
		Bois / Carton	398 t		20 671 t	Centres de tri & Recycleurs	
	Déchets dangereux	Déchèterie	107 t	->	174 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets inertes 810 t 0,7%
		AV + DS	67 t				
	Déchets de construction et de démolition	Déchèterie	810 t	->	810 t	Installation de stockage d'inertes	Autres traitements 174 t 0,1%
		DS	354 t		354 t	Recycleurs	
	DEEE	AV + DS	83 t	->	307 t	Recycleurs	
Déchèterie		224 t					
Textiles	AV	520 t	->	549 t	Recycleurs		
	Déchèterie	29 t					
TOTAL			124 516 t		124 177 t	124 516 t	

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature Prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Directions Territoriales concernées	Montant annuel des prestations en € TTC
SEPUR	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans	30/09/2022	Direction Territoriale Nord	3 990 518
SUEZ	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans	30/09/2022	Directions Territoriales Est et Ouest	8 846 414
ENVAC / URBASER	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	2,5 ans + 1 an	03/07/2024	Direction Territoriale Est	609 870
ENVAC	Location du camion d'aspiration pour la collecte pneumatique mobiles	2,5 ans + 2 x 1 an	31/12/2023	Direction Territoriale Est	57 715
OTUS	Collecte des déchets dangereux (camion mobile)	1 an + 3 x 1 an	31/03/2024	GPSO	146 870
REMONDIS	Collecte des déchets dangereux (centres techniques)	1 an + 3 x 1 an	31/03/2024	GPSO	150 715
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	408 083
SULO (ex PLASTIC OMNIUM)	Fourniture et maintenance de colonnes enterrées d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	89 923
SULO (ex PLASTIC OMNIUM)	Fourniture et maintenance de colonnes aériennes d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	16 363

Par ailleurs, les dépenses afférentes au Sycotm concernant le traitement des déchets s'élèvent à **12 046 k€** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, traitement des encombrants, accès aux déchèteries) et les contributions dues pour son fonctionnement (part population).

DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2021

Ce tableau présente de manière synthétique les recettes et dépenses affectées uniquement au service public de gestion des déchets de l'Établissement Public Territorial GPSO pour l'année 2021 (imputation budgétaire : fonction 812).

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
32 375 319 €	39 827 865 €	
	Dont TEOM	38 897 279 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
475 688 €	0 €	

➔ Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4 % par rapport à l'année 2020.

Dans les charges à caractère général, en dépenses de fonctionnement, les prestations de services et autres sont compris les achats non stockés (eau, électricité...), les prestations de service extérieures (locations, primes d'assurances, maintenance...), les autres services extérieurs (frais d'affranchissement, honoraires, frais de nettoyage de locaux...).

PRESENTATION DES COUTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

Coût complet	= Somme des charges
Coût technique	= Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	= Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	= Coût partagé - Aides

COUTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé du service public	32 215 347 €
Coût aidé du service public en €TTC/habitant	99,56 €

Ce coût était de 94,06 € en 2020. L'augmentation s'observe en particulier sur les flux OMr et déchets spécifiques (encombrants, déchets dangereux, ...).

STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

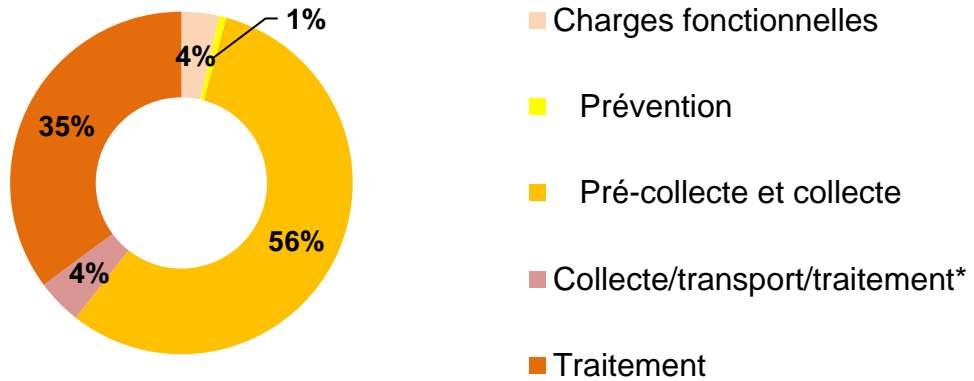
NATURE DES CHARGES

Charges	2020	2021
Charges fonctionnelles	991 029,10 €	1 133 104,84 €
<i>Charges de structure</i>	970 423,90 €	1 077 603,99 €
<i>Charges de communication</i>	20 605,20 €	55 500,85 €
Charges techniques	28 802 542,70 €	30 635 073,55 €
<i>Prévention</i>	112 049,27 €	212 335,55 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	17 220 191,82 €	17 899 999,39 €
<i>Collecte/transport/traitement*</i>	1 256 398,24 €	1 359 077,40 €
<i>Traitement</i>	10 213 903,37 €	11 163 661,21 €
Total charges HT	29 793 571,80 €	31 768 178,39 €
TVA acquittée	1 464 692,78 €	1 402 353,96 €
Total charges TTC	31 258 264,58 €	33 170 532,35 €

*Collecte / transport / traitement : correspond aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries.

Les charges ont globalement augmenté, en lien avec les tonnages collectés et les coûts de traitement associés.

Répartition des postes de charges



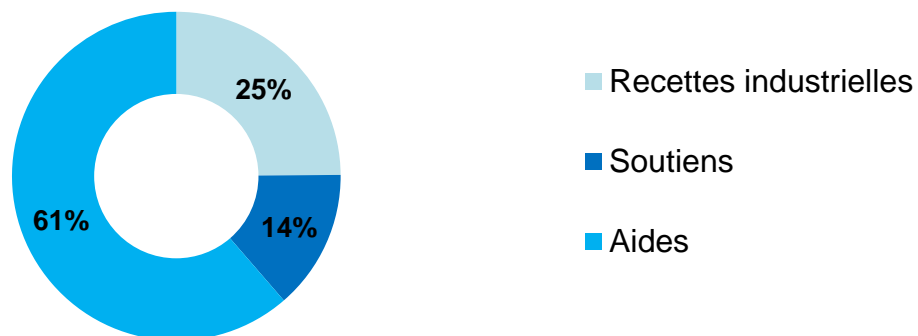
*Collecte / transport traitement : correspond aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries.

Les coûts de traitement représentent un tiers des charges.

NATURE DES PRODUITS

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	237 676,42 €
Soutiens éco organismes	131 481,73 €
Aides/subventions	586 026,90 €
Total produits	955 185,05 €

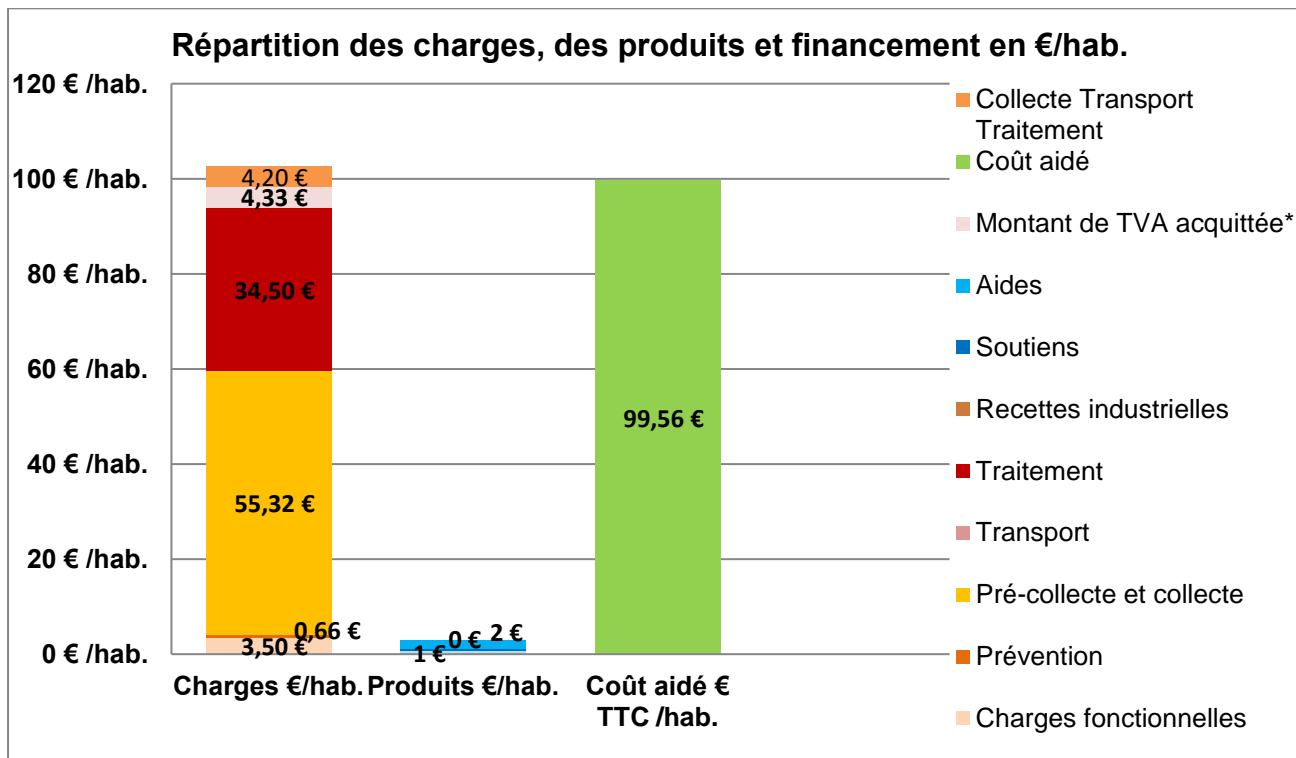
Répartition des postes de produits



Plus de 50 % des produits perçus par GPSO sont les versements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.

REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS



La proportion de produits perçus par la collectivité représente moins de 3 % des charges.

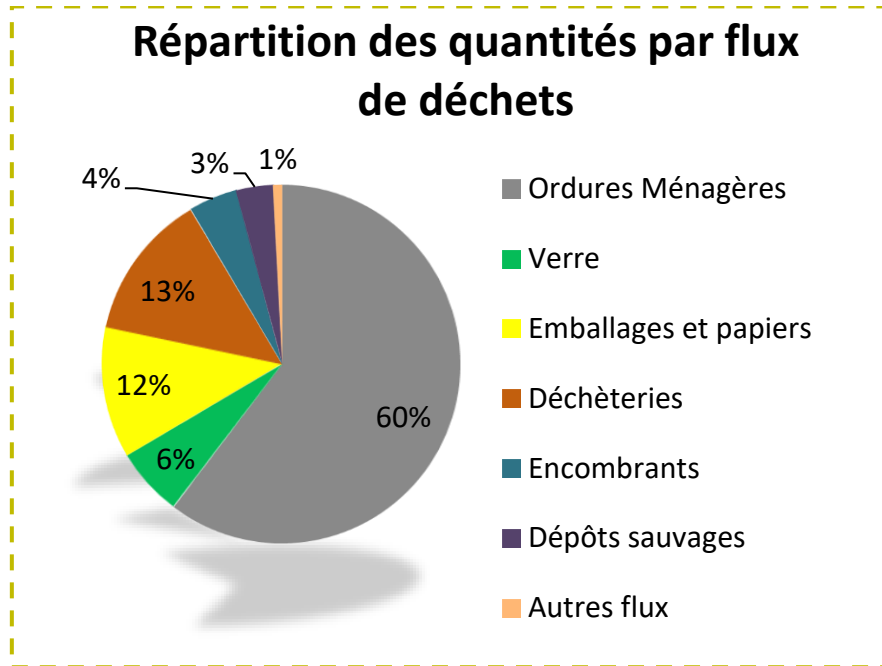
COUT DU SERVICE PAR FLUX DE DECHETS

COUT AIDE HT PAR FLUX

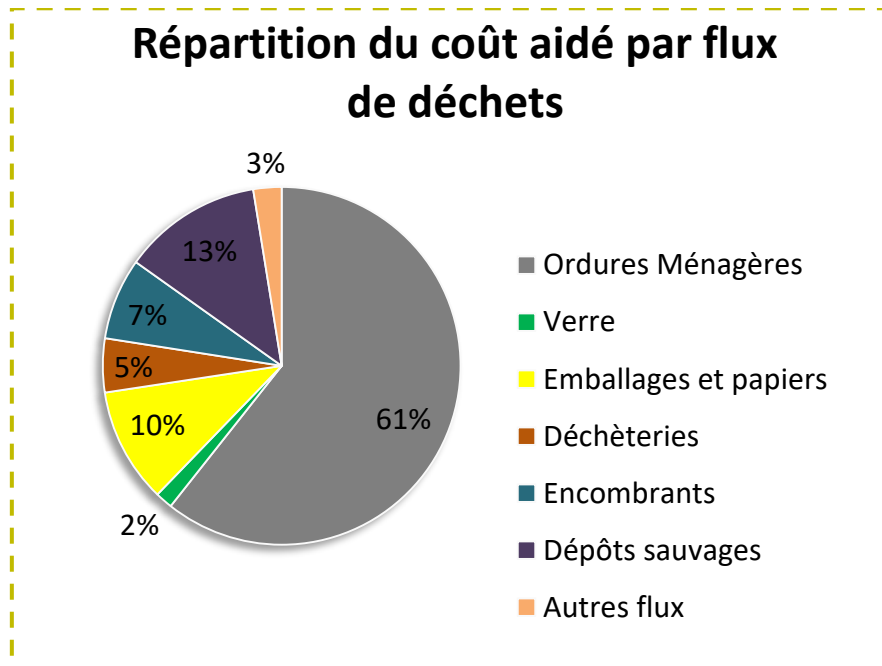
	Ordures Ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages
Charges fonctionnelles	681 543,79 €	24 618,94 €	122 275,38 €	54 783,00 €	81 012,07 €	138 557,53 €
Prévention	96 742,63 €	- €	- €	115 592,92 €	- €	- €
Pré-collecte	240 311,22 €	64 621,90 €	260 635,52 €	- €	- €	- €
Collecte	8 929 175,08 €	434 850,92 €	2 743 781,34 €	- €	1 509 728,31 €	3 278 487,98 €
Collecte Transport Traitement	- €	- €	- €	1 359 077,40 €	- €	- €
Transfert / Traitement	9 261 530,88 €	136 244,71 €	291 077,06 €	- €	679 318,27 €	477 870,15 €



Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets. Mais les encombrants, les dépôts sauvages et autres flux (déchets toxiques) ont un coût plus important par rapport aux quantités collectées.

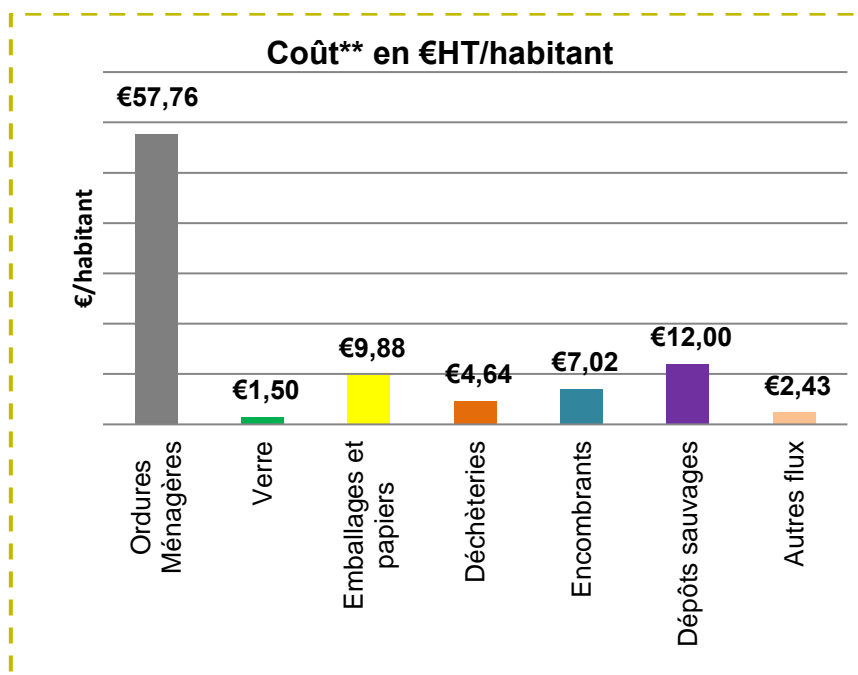


Les dépôts sauvages représentent 3 % des quantités totales.



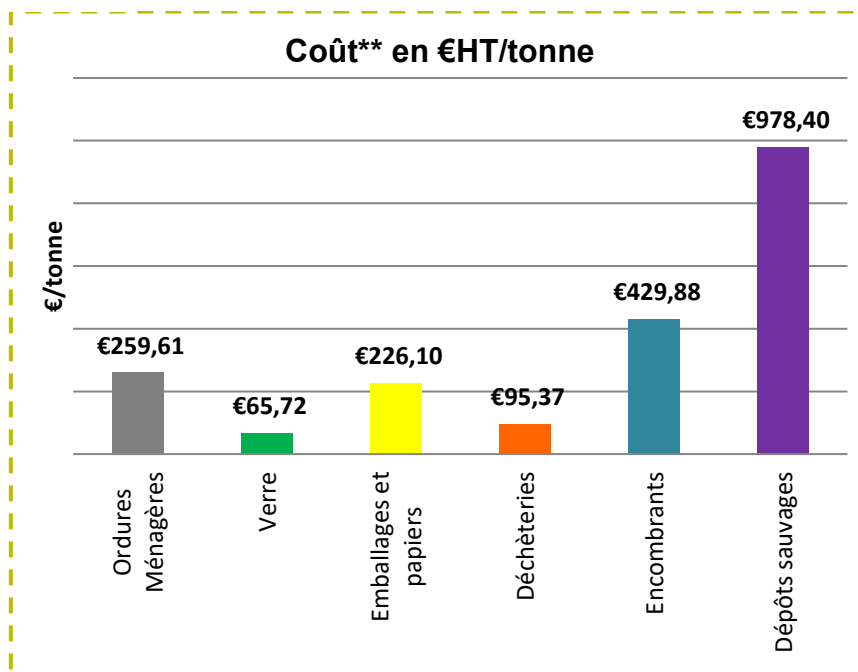
Les dépôts sauvages représentent 13 % du coût total.

Pour l'année 2021, la gestion des déchets par habitant a couté à la collectivité :



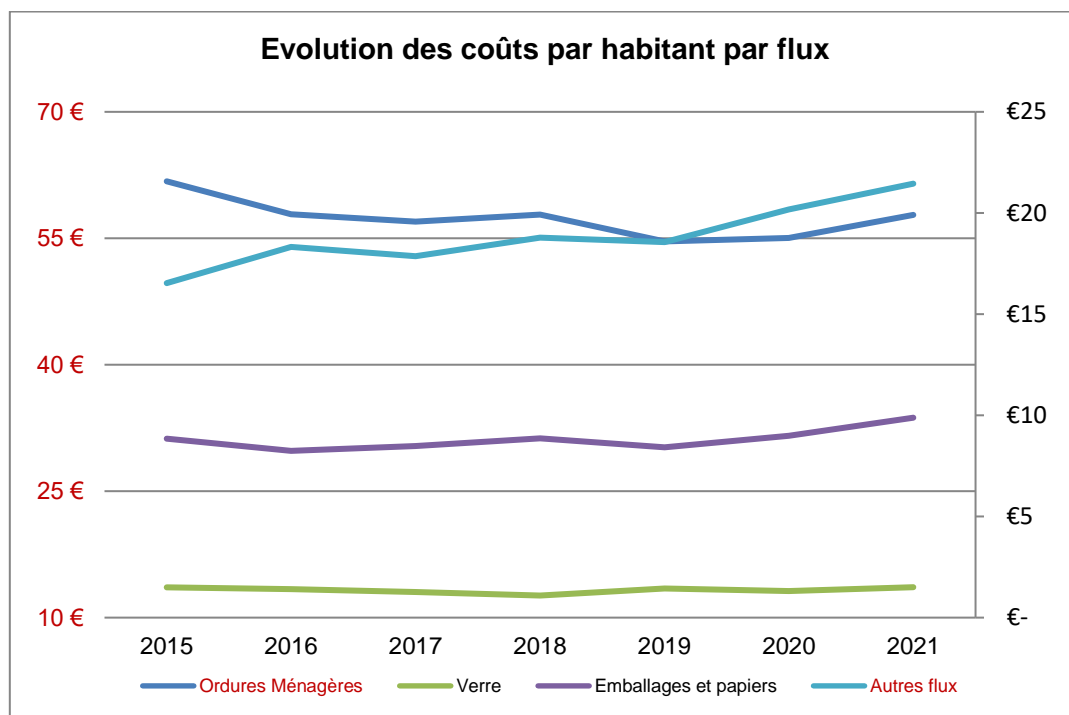
Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants. Les encombrants et les dépôts sauvages représentent un montant assez important par rapport aux tonnages, justifié par un service de gestion conséquent.

** Coût aidé HT



Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte-à-porte représente les coûts à la tonne les plus importants des principaux flux.

EVOLUTION DES COUTS



Depuis 2019, on observe une légère hausse du coût par habitant de gestion pour les flux principaux.

PREVENTION DES DECHETS

QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à produire moins de déchets et donc alléger notre poubelle.

- Parce que la production de déchets est très importante
- Pour vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures
- Pour limiter notre consommation de ressources non inépuisables
- Pour avoir moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer
- Pour réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire. Elle fixe notamment un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif est dépassé sur le périmètre de Grand Paris Seine Ouest.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre qui visent à promouvoir ces nouveaux réflexes auprès des habitants.

En 2021 GPSO s'est engagé dans l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (PLPDMA).



LA COLLECTE SOLIDAIRE D'APPAREILS ELECTRIQUES

GPSO en partenariat avec Ecosystem propose des points de collecte solidaires pour y déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. Ce dispositif est proposé 1 fois par mois pour les villes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, et une fois tous les deux mois pour Meudon. Depuis 2020, le service est étendu sur les villes de Sèvres, Chaville, Vanves et Ville-d'Avray/Marnes-la-Coquette (un point pour les deux villes), avec une prestation par semestre pour chacune de ces villes.

Les appareils électriques seront triés, nettoyés, réparés et vendus à prix solidaires par une structure de l'économie sociale et solidaire locale (Emmaüs) ou à défaut recyclés dans le strict respect des normes environnementales par Ecosystem.

En 2021, **5 046 habitants se sont déplacés** et **46 tonnes** d'appareils ont été collectées.

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

Les déchets organiques constituent en effet environ 30 % des déchets rejetés par les Français. Ces déchets sont donc présents en grandes quantités, et les composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération. Le compostage permet également de disposer d'un fertilisant naturel : ce retour au sol permet d'éviter l'achat d'engrais.

La promotion du compostage est assurée par la Maison de la Nature et de l'Arbre, service de Grand Paris Seine Ouest, via des ateliers pratiques ou lors des événementiels locaux.

Lors de la mise à disposition du matériel gratuit (dispositifs de compostage individuel ou collectif), les habitants référents sont également formés.

→ Mise à disposition de matériel gratuite

L'Etablissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le Sycotm à 90%. En raison de cette participation financière et du souhait de développer cette action, GPSO a décidé de proposer les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1^{er} janvier 2015.

Deux modèles sont proposés (contenance de 400 ou 600 litres) accompagnés d'un kit, composé d'un Brass-compost et d'un bio-seau. Des lombricomposteurs sont également mis à disposition à la Maison de la Nature et de l'Arbre.

→ Le compostage de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au total, GPSO compte 25 composteurs de quartier, soit 14 nouveaux composteurs en 2021.

→ Le compostage collectif en pied d'immeuble

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, l'Etablissement Public Territorial GPSO souhaite développer le compostage collectif en pied d'immeuble.

72 sites collectifs ont été équipés en 2021 sur le territoire (contre 14 en 2020).

Le déploiement du compostage est de nouveau en hausse en 2021, après une suspension à cause de la crise sanitaire en 2020.

Au total, 332 sites collectifs ont été mis en place sur le territoire.

Chaque référent de site a pu suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le Sycotm. Chaque site est accompagné tout au long du projet par les maîtres composteurs (d'Urban Eco et Organeo).



→ Le compostage en pavillon

247 composteurs en pavillon ont été distribués. Au total, 2 171 composteurs ont été distribués par GPSO.

La livraison des composteurs à domicile est réalisée par le prestataire SULO.

→ Le compostage individuel en appartement : le lombricompostage

335 lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers. Au total, 2 445 lombricomposteurs ont été distribués par GPSO.

LA COMMUNICATION

LA SENSIBILISATION

Comme chaque année, l'Etablissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention. Les sensibilisations sont réalisées par la Maison de la Nature et de l'Arbre et/ou les éco-animateurs du Sycotm.

Plusieurs évènements ont été propices à la sensibilisation soit à la prévention des déchets, soit aux modalités de collecte des déchets :

- Opérations de sensibilisation sur la prévention des déchets sur les marchés de Meudon les 10 et 11 avril (896 personnes sensibilisées)
- Forum Rénov'habitat à Sèvres, le 29 mai (14 personnes sensibilisées)
- Week-end de l'environnement à Ville d'Avray, le 29 mai (35 personnes sensibilisées)
- Week-end de l'environnement sur les marchés de Chaville les 29 et 30 mai (50 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Issy-les-Moulineaux, les 03 et 04 septembre (105 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Ville-d'Avray, le 04 septembre (35 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Chaville, le 04 septembre (91 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Sèvres, le 05 septembre (54 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Meudon, les 10 et 11 septembre (95 personnes sensibilisées)
- Forum des associations à Vanves, le 12 septembre (77 personnes sensibilisées)
- Journée de la mobilité à Boulogne-Billancourt, le 18 septembre (111 personnes sensibilisées)
- Vide-grenier à Marnes-la-Coquette, le 19 septembre (45 personnes sensibilisées)
- Fête de l'arbre et de l'environnement à Meudon, le 3 octobre (42 personnes sensibilisées)

La Maison de la Nature et de l'Arbre a également organisé :

- sur site, **34 ateliers** portant sur la réduction des déchets qui ont permis de sensibiliser 213 personnes
- en visioconférence, **9 ateliers** portant sur la réduction des déchets qui ont permis de sensibiliser 32 personnes

FAITS MARQUANTS 2021

- **Modification des tarifs du SYCTOM**

Le Syctom a voté de nouveaux tarifs pour les collectivités lors du conseil syndical du 2 Avril 2021. Ces tarifs prennent en compte les dépenses imprévues (grève et contexte sanitaire), mais surtout l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et l'augmentation des investissements du Syctom relatifs aux installations de traitement.

Les tarifs augmentent d'environ 6 % entre 2020 et 2021 et augmenteront à nouveau en 2022.

- **Collecte à domicile des gros électro-ménagers**

Ecosystem (éco-organisme en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) a proposé et déployé sur le territoire de GPSO une collecte gratuite et à domicile des gros électro-ménagers, difficilement transportables par les habitants. Les rendez-vous sont pris par internet ([Planifier ma collecte d'électroménager \(jedonnemonelectromenager.fr\)](http://jedonnemonelectromenager.fr)) ou par téléphone au numéro d'appel gratuit de GPSO.

Près de 480 rendez-vous ont été pris entre avril et décembre 2021, permettant à ecosystem de récupérer 650 appareils.

- **Bornes et tonnage textile en augmentation**

12 nouveaux conteneurs ont été installés au cours de l'année ce qui a engendré une hausse des tonnages de 30% entre 2020 et 2021.

- **Widget Déchets : calendrier et informations déchets**

Extrait site internet GPSO « Grand Paris Seine Ouest (GPSO) déploie une large gamme de services afin de collecter les déchets ménagers et inciter à leur valorisation. En effet, en plus des emballages et papiers, le verre, les textiles, les déchets verts, les déchets électroniques et électriques peuvent avoir une deuxième vie. Pour chaque catégorie et pour chaque ville, découvrez comment, quand et où jeter.

Jours, horaires et lieux de collecte des déchets

Tapez votre adresse dans la barre de recherche ci-dessous, et accédez directement à toutes les informations sur la collecte des déchets selon votre lieu d'habitation. L'outil est accessible sur ordinateur, tablette et téléphone portable. Pensez à enregistrer le site web dans vos favoris et/ou l'ajouter sur l'écran d'accueil de votre smartphone pour retrouver **en un clic vos informations personnalisées et en temps réel !** »



Exemple (extrait site internet)

GRAND PARIS SEINE OUEST Collectes des déchets et Propreté
Un service de Grand Paris Seine Ouest

16 Avenue Henri IV 92190 Meudon

Liste Carte Calendrier

Collectes en porte-à-porte
Nos équipes passent collecter vos déchets

- Collecte en porte-à-porte
Ordures ménagères - Bac gris
Dans 2 jours - Passage en matinée
- Collecte en porte-à-porte
Emballages et papier - Bac jaune
Dans 6 jours - Passage en matinée
- Collecte en porte-à-porte
Encombrants
Dans 19 jours - Passage en matinée

Points de collecte de proximité
Accessibles 7j/7

- Point d'apport volontaire à 110m
Verre
Issy-les-Moulineaux • 222 Avenue de Verdun
- Point d'apport volontaire à 190m
Textile
Meudon • Avenue Henri IV • angle rue des monta...

Passez au compost !
Franchissez le pas

- Composteur à 540m
Composteur de quartier
Issy-les-Moulineaux • 162 Avenue de Verdun • Eg...
- A la maison
Adoptez un composteur
Voir sur le site

Déchèteries et collectes spécifiques
Des infrastructures et services de collecte périodiques à votre service

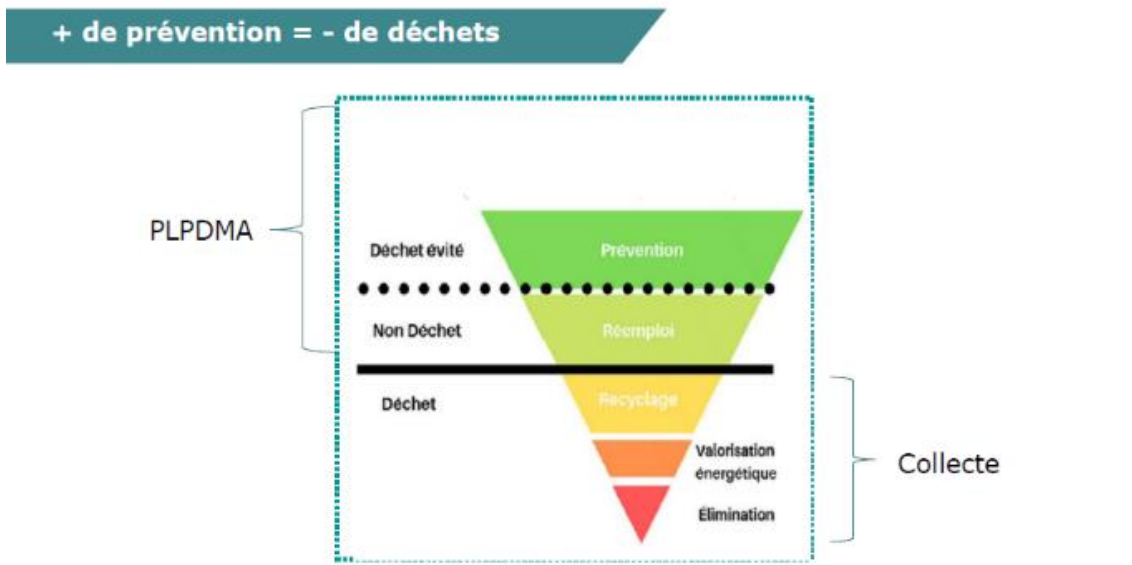
- Déchèterie fixe à 2,4km
Déchèterie de Meudon
Ouvert • Jusqu'à 19:00
- Déchèterie mobile à 1,8km
Déchèterie mobile - BOULOGNE-BILLANCOURT
Aujourd'hui - De 14:00 à 18:30 • Boulogne-Billancourt
- Camion pour déchets toxiques à 600m
Camion pour déchets toxiques - ISSY-LES-MOULINEAUX
Dans 2 jours - De 09:00 à 12:00 • Issy-les-Moulineaux
- Point d'apport volontaire
Déchets électriques - électroniques
Voir sur le site

Autres services

Propulsé par Publdata • Mentions légales

PERSPECTIVES 2022

- Programme local de prévention des déchets (PLPDMA)**



Une phase de consultation sera réalisée en 2022 avant son approbation et sa mise en œuvre.



Objectif

15% de réduction entre 2010 et 2030

En route vers **329 kg** par habitant et par an !

- Renouvellement des marchés de collecte des déchets**

Le marché unique regroupant les prestations de collecte et de propreté des voiries et espaces verts sur le territoire de GPSO et de ses communes membres, alloti par direction territoriale, débutera le 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 7 ans.

La collecte des déchets alimentaires constitue l'évolution majeure du contrat. GPSO a anticipé l'obligation réglementaire du 1^{er} janvier 2024. L'EPT est une des seules collectivités en Ile-de-France à déployer cette collecte sur l'ensemble de son territoire :

- déploiement progressif sur 3 ans pour chaque commune, par secteurs géographiques (100 % du territoire couvert au 1er janvier 2026) ;

- collecte 2 fois par semaine, avec réduction simultanée d'une fréquence de collecte d'ordures ménagères ;
- distribution de sacs compostables pendant 6 mois.

Un plan de communication important sera déployé à la fois sur la prévention pour réduire la production de déchets et sur l'accompagnement au tri.

Enfin, ce contrat comprend les ambitions de GPSO pour son territoire : territoire intelligent, territoire innovant et territoire performant. Ainsi, plusieurs nouveautés ont été intégrées :

- la mise en place de la pesée embarquée sur l'ensemble des bennes de collecte pour connaître le taux d'utilisation du service (nombre de bacs sortis, remplissage, ...), pour adapter les prestations, ainsi que les quantités de déchets produites à chaque adresse (OM, CS et DA) ;
- le renforcement de la qualité et du suivi des prestations, garanti par des moyens supplémentaires : responsable qualité et analyse de données/cartographie, plate-forme de « supervision » des prestations ;
- la mise en place d'une rémunération variable selon l'atteinte d'indicateurs de performance (95% de rémunération forfaitaire, et 5 % de part variable incitative).

Rapport établi conformément à l'article L2224-17-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales

et

au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015